

Les informations dont vous aurez besoin pour monter le dossier de demande de prise en charge

(plus d'informations sur Les sources de financement de la formation pour le salarié en page 2)

Nombre d'heures

Compter 7 heures par jour de formation.

Horaires pour la formation Créer et Animer un Jardin en Partage : Jour 1 : 8h45 – 18h00 / Jour 2 : 8h45 – 16h30

Horaires pour la formation Découverte de l'Horticulture Thérapeutique : 9h00 – 17h00 (Jours 1, 2 et 3)

N° de déclaration en préfecture de l'organisme de formation – N° de Siret

Organisme de formation enregistré sous le n° 931313879 13 - N° de Siret : 500 179 460 00026

Coût de la formation

Compter 200 € par jour de formation

NB : pensez à ajouter vos éventuels frais de déplacements, restauration, hébergement à votre demande de prise en charge

Adresses de nos lieux de formation

Siège Social du Réseau des Jardins Solidaires Méditerranéens

4 Cours de la République – BP 20017

13350 Charleval

Tel : 09 63 24 55 57

Centre d'accueil et hébergement Hameau de La Baume

Rue des Oliviers

13640 La Roque d'Anthéron

Localisation : <http://www.provence-location-labaume.com/residence-de-tourisme/localisation/fr/>

Jardin des Aures

Parc de Terre Nouvelle

68 Chemin des Baumillons

13015 Marseille

Tel : 04 91 51 73 86

Comment se rendre au Jardin : [voici le plan](#)

Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches du Rhône

Parc Bortoli

2 chemin du Lancier

13008 Marseille

Tel : 04 91 40 62 66

Localisation : <http://www.societe-horticulture-bdr.com/sha13/cms/1-21/societe-d-horticulture-et-d-arboriculture-des-bdr-plan-d-acces.dhtml>

Nous trouver sur [google maps](#)

GPS : 43° 14'56 93"N 5° 23'48.20"E

À partir de la gare St Charles : métro ligne 2 jusqu'au rond point du Prado ensuite bus 22 ou 22s arrêt

Mazargues Lègre

Voici un lien qui peut vous aider dans ces préparatifs : <http://www.lepilote.com> (info transports dans les Bouches du Rhône)

Hébergement à proximité de nos lieux de formation

Si besoin, vous trouverez pour chacun de nos lieux de formation des hébergements « classiques » à proximité en faisant une recherche pages jaunes d'hôtels.

Certains stagiaires nous demandent parfois d'autres suggestions pour des hébergements au meilleur tarif possible à proximité de nos lieux de formation.

Vous trouverez certaines suggestions en bas de document.



Les sources de financement de la formation pour le salarié

Amené au cours de sa vie professionnelle à changer plusieurs fois de métier ou d'entreprise, le salarié est amené à se former tout au long de sa vie pour développer ses compétences. Plusieurs possibilités s'offrent à lui pour financer ses projets de formation : plan de formation de l'entreprise, Congé Individuel de Formation, Droit Individuel à la Formation et périodes de professionnalisation.

Le Plan de Formation de l'entreprise

Pour les salariés de la société, leur demande peut être prise en charge dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

La demande doit être adressée au responsable hiérarchique ou au service formation. Si cette demande est acceptée, les coûts de la formation ainsi que les frais annexes (transport, hébergement) seront assumés par l'entreprise.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Ce dispositif permet au salarié de capitaliser du temps de formation qu'il peut ensuite utiliser à son initiative, avec l'accord de son employeur. Le salarié devient ainsi acteur de son évolution professionnelle en choisissant de développer ses compétences individuelles.

Tout salarié en CDI ayant au moins 1 an d'ancienneté dans son entreprise bénéficie chaque année d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) d'une durée de 20 heures.

Votre employeur doit obligatoirement vous informer de votre crédit DIF.

Oui. Pour les salariés en CDI, l'information a lieu tous les ans à la date d'acquisition des heures DIF. Pour les salariés en CDD, l'information a lieu en début de contrat.

Votre entreprise doit vous informer annuellement du total des heures que vous avez acquises au titre du **DIF**. Votre entreprise peut également, sans que cela ne soit obligatoire, rappeler dans l'information qu'elle vous communique les consommations intervenues et les modalités d'utilisation du crédit **DIF**.

Comment dois-je m'y prendre pour formuler une demande de DIF ?

La demande de **DIF** que vous adressez à votre entreprise doit comporter toutes les mentions nécessaires pour que votre employeur puisse prendre sa décision : intitulé de la formation et objectif, organisme concerné, durée, dates, coût et si vous envisagez de suivre la formation sur votre temps de travail ou en dehors. Vous pouvez également joindre un courrier de motivation sur le choix de la formation.

Consultez notre  [modèle de lettre de demande de DIF](#)

Comment faire si la durée de la formation excède mes heures de DIF acquises ?

Vous pouvez demander à votre entreprise :

- d'anticiper sur votre droit au DIF si cette possibilité est prévue par accord ou par un engagement de votre employeur ;
- de prendre les 40 heures excédant le droit au DIF dans le cadre du plan de formation.

Faute d'accord sur ces solutions, vous pouvez demander un congé individuel de formation pour les 40 heures restantes ou les suivre à titre personnel, en les finançant vous-même, en dehors de votre temps de travail.

Comment utiliser le DIF en cas de démission ?

Vous pouvez faire la demande si la formation débute avant la fin du contrat. Mais l'entreprise n'est pas obligée de l'accepter.

Que devient mon DIF en cas de licenciement ?

Sauf faute lourde, le DIF est transférable et l'entreprise vous informera, dans la lettre de licenciement, de la possibilité de bénéficier de votre droit au DIF. Vous avez la possibilité, jusqu'à la fin du préavis, de demander à bénéficier d'une action de bilan de compétences, de VAE ou de formation. L'entreprise tient à votre disposition du salarié une somme égale au montant du nombre d'heures acquises au titre du DIF et non utilisées multipliée par un montant forfaitaire égal à 9,15 €. Le budget peut donc varier de 183 € (20 heures) à 1098 € (120 heures), sauf disposition conventionnelle vous permettant d'avoir un nombre d'heures supérieur à 120.

Hébergement à proximité de nos lieux de formation :

Si besoin, vous trouverez pour chacun de nos lieux de formation des hébergements « classiques » à proximité en faisant une recherche pages jaunes d'hôtels.

Certains stagiaires nous demandent parfois d'autres suggestions pour des hébergements au meilleur tarif possible à proximité de nos lieux de formation.

Voici quelques suggestions :

Hébergement à proximité du Siège Social du Réseau des Jardins Solidaires Méditerranéens

Gîte de groupe Mas de Reaute à Lauris - Vaucluse

Gîte d'étape et de séjour pédestre et équestre en campagne. 3 dortoirs de 6 pers.. Salle commune. Salle sanitaire . 5 lavabos, 3 douches et 2 wc. Guide de tourisme équestre. Randonnées équestres et pédestres sur place.

Tarifs 2011

	Tarifs	
PERS.NUIT	15€	Coordonnées du propriétaire :
1/2 PENSION	35€	Didier SIMONOT Tél : 04 90 08 29 58
PETIT DEJEUNER	5€	Contacter par courriel
REPAS	20€	Visiter le site du propriétaire

Gîte de groupe Les Argiles à Mérindol - Vaucluse

Gîte d'étape pédestre et cyclotouriste en campagne. Piscine clôturée (15 x 8) commune sur place. 1 dortoir de 6 pers.. 1 mezzanine de 4 pers.. Coin-cuisine. L-linge commun aux gîtes et à l'aire naturelle de camping. Salle d'eau avec wc. 1 wc. 1 douche. Parking. Terrasse. Jardin non clos. Animaux acceptés après accord du propriétaire. Membre vélotourisme en luberon. Tarif préférentiel pour groupe. Pique-nique . 8.5 €.

Tarifs 2011

	Tarifs	
PERS.NUIT	18€	Coordonnées du propriétaire :
1/2 PENSION	46€	Alain et Agnès GARISTON
PETIT DEJEUNER	6€	Contacter par courriel
REPAS	24€	Visiter le site du propriétaire

Hébergement à proximité du Centre d'accueil et hébergement Hameau de La Baume

Hébergement au Hameau de La Baume (La Roque d'Anthéron) Contactez Joëlle Bianco - Tél : 04 42 50 43 43

Hébergement à proximité du Jardin des Aures

Pas de suggestion à proximité immédiate.

Hébergement à proximité de la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches du Rhône

Pas de suggestion à proximité immédiate.

NB : vous pouvez opter pour un hébergement dans un autre arrondissement de Marseille et faire la liaison en métro (zone très bien desservie).